

EN ENTRANT DANS L'ECOLE PUBLIQUE, LA MÉDITATION DE PLEINE CONSCIENCE VIENT TACLER DE PLEIN FOUET LA LOI DE SÉPARATION DES EGLISES ET DE L'ETAT, SOCLE DE LA LAÏCITÉ

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 25 JUIN 2021

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1891



En 1978, lors d'une retraite dans un centre New Age, le scientifique Jon Kabat-Zinn, préalablement initié à la méditation de pleine conscience (MPC) par un moine bouddhiste, aura une fulgurance : proposer cette approche à des patients souffrant de maladies chroniques ou de stress, pour essayer de les soulager. Il tentera ensuite de construire à rebours un corpus médical visant à valider son intuition. Malgré des milliers d'études réalisées, la totalité des méta-analyses examinant ce domaine concluent à une absence d'effet significatif, ou à un effet très modéré de la MPC, insistant sur la nécessité d'une meilleure méthodologie de recherche.

Depuis, certaines conséquences préoccupantes de la pratique de la MPC ont été signalées, conduisant à une dépersonnalisation, à des attaques de panique ou à des épisodes psychotiques. Rappelons que la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) a déjà fait plusieurs mises en garde s'agissant des problèmes posés par cette technique.

Cette approche d'essence bouddhiste, curieusement présentée aujourd'hui comme laïque, repose sur l'écoute de sa respiration associée à un scanner mental de son corps. Cette méditation, qui concentre notre pensée sur la vacuité, conduit rapidement alors vers un conditionnement avec une perte d'esprit critique et un assujettissement de l'individu, expliquant aussi un certain engouement du secteur économique pour cet outil. Vu sous cet éclairage, loin d'être un éveil, la MPC conduit à une baisse de vigilance, voie royale et classique pour amener ses pratiquants vers des états de sujétion propice à des abus, dont tente de les protéger l'article 223-15-2 du code pénal.

La promotion et le financement tout azimut de cette technique sont pilotés depuis le think-tank américain Mind and Life Institute, où siègent des émissaires de différentes obédiences bouddhistes, de la mouvance anthroposophique, ou encore des chamanes. A leurs côtés, des représentants du très controversé institut californien Esalen ; avec des acteurs qui dans les années 70 assuraient la promotion d'une substance elle aussi assujettissante, le LSD ! En 2012, John Kabat-Zinn est devenu l'un des responsables de l'Institut Esalen, institut New Age à l'origine de nombreuses psycho-sectes et psycho-techniques, qui déferlent sur la planète depuis la seconde partie du XX^e siècle.

« Laïc » et « légitimé par la médecine » semblent bien être les deux sésames poussés en avant pour permettre à ce « culte global » de pénétrer tous les secteurs d'activité des démocraties occidentales, avec mansuétude. Malheureusement nous voyons que la réalité est beaucoup plus sombre !

Le paradoxe est préoccupant lorsque l'on voit la MPC proposée aux enfants dans les écoles. Notamment sous l'impulsion du député LREM d'Ille-et-Vilaine, Gaël Le Bohec, qui en début d'année a remis au ministre de l'Education nationale, un

rapport proposant une expérimentation de la MPC dans 240 classes publiques pour septembre prochain, ciblant des élèves scolarisés en CM2, 6^e et 5^e.

Si aujourd’hui, cette expérimentation prend une dimension quasi-officielle, elle est apparue de façon rampante dans l’Education nationale dès 2012. Des enseignants formés à la technique prenant alors l’initiative d’initier des enfants dès... la maternelle. A la rentrée 2019, l’Education nationale va tolérer que La Rochelle propose, pour 96 euros par élève, une initiation à la MPC aux 5 000 enfants qui y sont scolarisés. Depuis mai 2021, la MPC est enseignée à une classe de 4^e au collège de Redon (Ille-et-Vilaine). Aujourd’hui, la MPC est pratiquée de façon sauvage dans une dizaine d’académies.

L’entrée de la MPC, pratique problématique directement liée à des spiritualités et des croyances, dans l’école publique vient tacler de plein fouet l’un des textes emblématiques de notre démocratie : la loi de séparation des Eglises et de l’Etat, de 1905, qui codifie très précisément la laïcité en France.

Aussi, la Ligue des droits de l’Homme (LDH) demande expressément au ministre de l’Education nationale, Jean-Michel Blanquer, de renoncer au projet d’initiation à la MPC dans l’école publique, et de mettre fin à l’ensemble des expérimentations de cette pratique en cours actuellement dans les écoles publiques, en vertu du strict respect de l’application de la loi de séparation des Eglises et de l’Etat.

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 25 JUIN 2021

Ligue
des droits de
l’Homme

FONDÉE EN 1898

